

**Mise en œuvre de l'OREA** (Ordonnance sur la Remise, la reprise et l'Élimination des Appareils électriques et électroniques)

### **De quoi s'agit-il ?**

Vous possédiez un appareil usagé dont vous souhaitez vous en débarrasser. Mais vous voulez être sûr qu'il sera éliminé dans les règles de l'art et sans nuire à l'environnement.

### **Votre responsabilité est aussi en jeu !**

Il vous appartient notamment de restituer l'appareil au bon endroit. L'OREA apporte un cadre légal à cet égard. Les consommatrices et consommateurs doivent retourner les appareils usagés dans tous les points de vente d'appareils neufs du même type. Les appareils usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Le tri sélectif permet de récupérer plus de 75 % des substances contenues dans les appareils.

### **Où rendre les appareils usagés ?**

Vous pouvez rendre **gratuitement** vos appareils usagés et leurs accessoires dans tous les points de vente d'appareils du même type sans avoir à acheter d'appareil neuf. Il existe également des centres de remise agréés dont on peut trouver la liste sur le site internet [www.swico.ch](http://www.swico.ch) ou en appelant la hotline 0900 57 37 77. La hotline permet également de convenir d'un ramassage à domicile contre une taxe de chf. 25.--.

### **Quels appareils peut-on restituer ?**

Appareils de bureau, par. Ex. télécopieurs/photocopieurs, machines à écrire, destructeurs de documents, massicots, rétroprojecteurs

Appareils informatiques, par ex. serveurs, PC, périphériques (moniteurs, claviers, imprimantes, scanners), systèmes de caisse

Terminaux téléphoniques, par ex. téléphones portables, appareils téléphoniques, standards téléphoniques

Electronique grand public, par ex. téléviseurs, vidéoprojecteurs, caméras, radios, récepteurs satellite, haut-parleurs, baladeurs

Accessoires et consommables, par ex. CD, disquettes, cassettes de toner, casques, câbles

### **Qui paie le recyclage ?**

Les points de vente facturent aux clients des taxes anticipées de recyclage (TAR) sur les appareils neufs en vue de financer le recyclage des appareils usagés.

### **Centre de tri de Luc**

Le centre n'est pas un point de ramassage agréé par la SWICO, vous ne devez donc pas y amener ces appareils.

L'administration communale